



**Conférence nationale contre la peine de mort au Liban
24 et 25 janvier 2014
Maison de l'avocat – Barreau de Beyrouth**

Déclaration finale

Nous,

Participants à la Conférence nationale contre la peine de mort, organisée à Beyrouth le 24 et 25 janvier 2014 par l'Association libanaise pour les droits civils et Ensemble contre la peine de mort avec le soutien du barreau de Beyrouth, de la délégation de l'Union européenne et de la Suède,

Rappelant

Notre attachement fondamental à la vie humaine, à la non-violence, aux principes universels des droits de l'homme et à la modernisation de la justice, seules alternatives et réponses à la folie des hommes et à la violence,

Qu'à partir d'aujourd'hui, le Liban est considéré internationalement comme pratiquant un moratoire sur les exécutions et rejoint ainsi la longue liste des pays abolitionnistes de droit ou de fait,



Ce projet est financé par l'Union européenne





Adoptons

La présente déclaration au terme de deux jours d'intenses débats, d'échanges d'expériences, de témoignages, d'engagements de nombreux militants abolitionnistes de plusieurs pays,

Nous réjouissons

De l'engagement fort des personnalités politiques, judiciaires et de militants libanais en faveur de l'abolition de la peine de mort au sein du mouvement abolitionniste national et de la Campagne libanaise contre la peine de mort,

De l'engagement du ministre de la Justice, Maître Chakib Cortbaoui de ne pas signer d'acte d'exécution durant la durée de son mandat et de l'engagement fort du bâtonnier de Beyrouth ; Maître Georges Jreij, en faveur de l'abolition de la peine de mort,

Du dynamisme de toutes les composantes de la société civile engagée contre la peine de mort et du rôle précurseur au niveau régional de la Campagne libanaise contre la peine de mort,

Des étapes réalisées par le Liban vers l'abolition de la peine de mort, sous l'impulsion de la Campagne libanaise, comme la suppression de l'automaticité de la peine de mort en 2001 et l'application d'un moratoire sur les exécutions depuis 2004,



De l'appel, réaffirmé à l'occasion de la Conférence de Beyrouth, pour un engagement abolitionniste lancé aux barreaux du monde entier, par les Barreaux de Beyrouth et de Paris à Madrid en juin 2013, lors du 5^e Congrès mondial organisé par Ensemble contre la peine de mort (ECPM),

De l'initiation d'un premier réseau visant à faciliter et à développer les échanges d'expérience et d'outils d'éducation à l'abolition entre les organisations de la société civile de plusieurs pays,

Mais regrettant

La situation actuelle des condamnés à mort au Liban qui vivent dans l'incertitude quant à leur sort,

Les condamnations à mort toujours prononcées par les tribunaux libanais, et notamment les tribunaux d'exception,

Les nombreux défis et obstacles actuels pour une décision politique rapide pour l'abolition de la peine de mort au Liban,

SOULIGNANT LA NÉCESSITÉ DE FRANCHIR DE NOUVELLES ÉTAPES SIGNIFICATIVES VERS L'ABOLITION DE LA PEINE DE MORT AU LIBAN,



Nous appelons :

Les **hommes politiques et les parlementaires libanais** à continuer leur engagement pour parvenir à l'abolition de la peine de mort en s'appuyant sur les initiatives passées et garantir l'intégration des conventions internationales signées par le Liban au sein de l'ordre juridique interne,

L'**Etat libanais** à officialiser le moratoire pratiqué au Liban depuis 10 ans en votant en décembre 2014 à l'Assemblée générale des Nations-unies en faveur de la prochaine résolution pour un moratoire sur les exécutions et à garantir l'application des standards internationaux concernant les conditions de détention des condamnés à mort dans les prisons libanaises,

L'**Etat libanais** à en finir avec l'épée de Damoclès qui pèse sur les condamnés à mort au Liban en commuant les condamnations à mort en peines de prison,

Les **juges libanais** à user de leur marge de manœuvre reconnue par la loi libanaise pour s'abstenir de prononcer les condamnations à mort,

Le **barreau de Beyrouth** à poursuivre son rôle moteur, en coopération avec le barreau de Paris, pour développer la formation des avocats et plaider en faveur de l'abolition de la peine de mort auprès des institutions nationales, ainsi qu'à rejoindre la Coalition mondiale contre la peine de mort et dynamiser le rôle de l'Institut des droits de l'homme en tant que membre de la Coalition libanaise,

Le **barreau de Tripoli** à s'associer aux initiatives lancées par le barreau de Beyrouth et la Coalition libanaise contre la peine de mort,



Les **avocats** à jouer un rôle moteur pour défendre les personnes risquant la peine de mort et garantir la protection des droits de la défense,

La **société civile** à rejoindre la Coalition libanaise contre la peine de mort pour faire avancer la cause de l'abolition au Liban,

Les **organisations et responsables en matière d'éducation** à éduquer les jeunes générations aux droits de l'homme, à la non-violence et à l'abolition de la peine de mort, et aussi à rejoindre le réseau initié par l'Association libanaise pour les droits civils et Ensemble contre la peine de mort.



Ce projet est financé par l'Union européenne

